

Contrôles d'atténuation recommandés

1. SÉLECTION DES CANDIDATS

Contrôles globaux

- Un groupe secondaire pourrait examiner les décisions individuelles ou un échantillon de décisions prises par le groupe d'évaluation.
- Sessions de formation adéquates sur l'éthique et l'intégrité, couvrant les responsabilités individuelles, le cas échéant.
- Utilisation d'outils d'exploration de données, comme **ARACHNE**.
- Audits indépendants réguliers (par exemple, par un auditeur interne ou par l'autorité d'audit).
- Des mécanismes de lancement d'alerte pourraient être mis en place pour les comportements frauduleux suspectés.

Risque de fraude spécifique	Description du contrôle	Contrôles d'atténuation recommandés
Conflits d'intérêts au sein du conseil d'évaluation	Sélection des candidats <ul style="list-style-type: none"> • Tous les appels à candidatures sont publiés • Toutes les candidatures sont enregistrées • Toutes les candidatures sont évaluées conformément aux critères applicables • Toutes les décisions sur l'acceptation/le rejet de candidatures sont communiquées aux candidats 	<ul style="list-style-type: none"> • Le conseil d'évaluation est composé de plusieurs membres du personnel de la direction qui peuvent être présents à tour de rôle, leur sélection pour la participation à chaque conseil d'évaluation comporte un certain caractère aléatoire. • Une politique relative au conflit d'intérêts, ainsi qu'une déclaration annuelle et un registre.
Fausse déclaration des candidats	Pistes d'audit <ul style="list-style-type: none"> • Des procédures doivent être en place pour s'assurer que tous les documents demandés afin de garantir une piste d'audit adéquate sont conservés 	<ul style="list-style-type: none"> • Un recoupement des documents justificatifs avec des sources indépendantes • L'utilisation des connaissances préalables du bénéficiaire pour prendre des décisions prises en connaissance de cause concernant la véracité des déclarations et des informations soumises.
Double financement	Systèmes de comptabilité, de suivi et d'information financière <ul style="list-style-type: none"> • Un système informatisé capable de fournir des informations fiables et pertinentes fonctionne efficacement 	<ul style="list-style-type: none"> • Des recoupements avec les autorités nationales chargées de la gestion d'autres Fonds de l'Union, et également d'autres États membres concernés, si cela est possible, et dès que ce risque est évalué comme important et susceptible de se produire.

Contrôles d'atténuation recommandés

2. MISE EN PLACE ET VÉRIFICATION DES OPÉRATIONS		
Contrôles globaux		
<ul style="list-style-type: none"> • Obligation pour les bénéficiaires de disposer de politiques relatives au conflit d'intérêts, ainsi que d'une déclaration annuelle et d'un registre • Fourniture d'une formation aux bénéficiaires sur la détection d'un comportement frauduleux • Utilisation d'outils d'exploration de données, comme ARACHNE • Des mécanismes de lancement d'alerte pourraient être mis en place pour les comportements frauduleux suspectés • Vérifications de la gestion efficaces • Respect des exigences nationales pour l'audit indépendant des coûts d'un projet par les bénéficiaires 		
Risque de fraude spécifique	Description du contrôle	Contrôles d'atténuation recommandés
Achats scindés	Orientations à l'intention des bénéficiaires <ul style="list-style-type: none"> • Une communication efficace aux bénéficiaires concernant leurs droits et obligations, en particulier les règles d'admissibilité nationales établies dans le programme, les règles de l'Union applicables en matière d'admissibilité, les conditions spécifiques concernant les produits ou services à fournir dans le cadre de l'opération, le plan de financement, le délai d'exécution, les exigences concernant la comptabilité séparée ou les codes de comptabilité adéquats, les informations à conserver et à communiquer • L'existence de règles d'admissibilité nationales claires et non ambiguës établies pour le programme • L'existence d'une stratégie visant à garantir que les bénéficiaires ont accès aux 	<ul style="list-style-type: none"> • Le cas échéant, l'AG examine la liste des marchés proposés avant la mise en œuvre de programmes pour les marchés d'une valeur à peine inférieure aux valeurs-seuil
Attribution non justifiée d'un marché unique pour éviter la procédure d'appel d'offres		<ul style="list-style-type: none"> • L'AG examine un échantillon d'attributions de marché unique à des bénéficiaires. • L'AG donne son approbation préalable pour toutes les attributions de marché unique.
Absence de procédure d'appel d'offres en faveur de fournisseurs		<ul style="list-style-type: none"> • L'AG examine un échantillon de marchés de taille importante avant le paiement de toute facture pour justifier l'appel d'offres.
Extension de marchés existants pour éviter le lancement de nouveaux appels d'offres		<ul style="list-style-type: none"> • L'AG donne son approbation préalable pour les modifications de marchés qui étendent l'accord original au-delà d'un seuil important prédéfini.
Cahier des charges manipulé pour favoriser certains soumissionnaires		<ul style="list-style-type: none"> • L'AG exige que les bénéficiaires disposent d'un mécanisme secondaire autre que, par exemple, le département chargé de la passation de marchés pour vérifier que les cahiers des charges ne sont pas trop restrictifs. L'AG examine la réalisation de ce contrôle pour un échantillon de bénéficiaires.

Contrôles d'atténuation recommandés

Révélation de données de l'offre	<p>informations nécessaires et reçoivent le niveau de conseil approprié</p> <p>Vérifications de la gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'existence de procédures écrites et de listes de contrôle exhaustives pour les vérifications de la gestion • Des vérifications de la gestion à achever avant la certification • Toutes les demandes de remboursement doivent faire l'objet d'une vérification administrative, y compris un examen des demandes et des pièces justificatives 	<ul style="list-style-type: none"> • L'AG exige que les bénéficiaires disposent d'un mécanisme secondaire qui réalise un examen des offres retenues par rapport à la concurrence pour toute indication de connaissances préalables des informations de l'offre. L'AG examine la réalisation de ce contrôle pour un échantillon de bénéficiaires. • L'AG exige un niveau élevé de transparence dans l'attribution de marchés, comme la publication de toutes les informations du contrat qui ne sont pas sensibles aux mains du public. L'AG examine la réalisation de ce contrôle pour un échantillon de bénéficiaires. • L'AG examine un échantillon d'offres retenues par rapport à la concurrence pour toute indication de connaissances préalables des informations de l'offre.
Conflit d'intérêts non révélé		<ul style="list-style-type: none"> • Une politique relative au conflit d'intérêts, ainsi qu'une déclaration annuelle et un registre.
Pots-de-vin et ristournes	<ul style="list-style-type: none"> • Des vérifications sur place à entreprendre lorsque le projet est bien entamé • Des éléments probants sont conservés pour le travail réalisé et les résultats obtenus ainsi que le suivi des constatations • Un échantillonnage qui doit être basé sur une évaluation adéquate du risque • L'existence de procédures visant à garantir que l'autorité de certification reçoit toutes les informations nécessaires <p>Pistes d'audit</p> <ul style="list-style-type: none"> • La comptabilité doit être tenue par l'AG qui fournit des informations détaillées sur les dépenses réellement encourues dans chaque opération cofinancée par le bénéficiaire • Le cahier des charges et le plan financier de l'opération, les rapports sur l'état d'avancement et les rapports de suivi, les documents concernant la candidature, l'évaluation, la sélection, l'approbation de la subvention et les procédures d'appel d'offres, et les rapports sur les inspections 	<ul style="list-style-type: none"> • L'AG exige que les bénéficiaires disposent de contrôles stricts des procédures contraignantes, par exemple, le respect des délais de soumission. L'AG examine la réalisation de ce contrôle pour un échantillon de bénéficiaires. • L'AG exige que les bénéficiaires examinent toutes les attributions de marchés au moyen d'un mécanisme secondaire pour obtenir des indications, comme les offres retenues qui sont très proches de l'offre la plus basse suivante, la sélection tardive d'offres, et/ou des éléments prouvant que le soumissionnaire retenu a communiqué à titre privé avec du personnel du pouvoir adjudicateur. L'AG examine la réalisation de ce contrôle pour un échantillon de bénéficiaires. • L'AG examine un échantillon d'offres retenues pour obtenir des indications, comme les offres retenues qui sont très proches de l'offre la plus basse suivante, la sélection tardive d'offres, et/ou des éléments prouvant que le soumissionnaire retenu a communiqué à titre privé avec du personnel du pouvoir adjudicateur, sur tout comportement frauduleux.
Soumission collusoire		<ul style="list-style-type: none"> • L'AG exige que les bénéficiaires disposent de contrôles visant à détecter des données continuellement ou inhabituellement élevées (pouvant révéler des évaluateurs d'offres qui connaissent le marché) et des relations inhabituelles entre des tiers (par exemple, une rotation de marchés). L'AG examine la réalisation de ce contrôle pour un échantillon de bénéficiaires.

Contrôles d'atténuation recommandés

	des produits et services cofinancés doivent être conservés à un niveau de gestion approprié	<ul style="list-style-type: none"> L'AG exige que les bénéficiaires «évaluent» les comparateurs de prix pour les biens et les services standard. L'AG examine la réalisation de ce contrôle pour un échantillon de bénéficiaires.
Manipulation d'offres	<ul style="list-style-type: none"> L'AG doit vérifier si les bénéficiaires tiennent à jour soit un système de comptabilité distinct, soit un code comptable adéquat pour toutes les transactions 	<ul style="list-style-type: none"> L'AG exige que les bénéficiaires disposent d'un processus d'appel d'offres incluant un processus d'ouverture des offres transparent, et des conditions de sécurité adéquates pour les offres non ouvertes. L'AG examine la réalisation de ce contrôle pour un échantillon de bénéficiaires.
Faux prix	<ul style="list-style-type: none"> Des procédures doivent être en place pour s'assurer que tous les documents demandés afin de garantir une piste d'audit adéquate sont conservés 	<ul style="list-style-type: none"> L'AG exige que les bénéficiaires disposent de contrôles pour confirmer les prix indiqués par des tiers à d'autres sources indépendantes. L'AG examine la réalisation de ce contrôle pour un échantillon de bénéficiaires. L'AG exige que les bénéficiaires utilisent des coûts unitaires standard pour les biens régulièrement achetés.
Fournisseurs de services «fictifs»	<p>Systèmes de comptabilité, de suivi et d'information financière</p> <p>Un système informatisé capable de fournir des informations fiables et pertinentes fonctionne efficacement</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'AG exige que les bénéficiaires réalisent des vérifications des antécédents de tous les tiers. Cela peut inclure des vérifications générales des sites internet, de la localisation des entreprises et des coordonnées des personnes de contact, etc. L'AG examine le fonctionnement de ce contrôle pour un échantillon de bénéficiaires.
Un contractant unique double les coûts demandés		<ul style="list-style-type: none"> L'AG exige que les bénéficiaires examinent les rapports d'activités et les produits des marchés pour obtenir des justifications des coûts (par exemple, les noms des membres du personnel) et qu'ils soient légalement autorisés à demander d'autres pièces justificatives (par exemple, des systèmes d'enregistrement du temps). L'AG examine le fonctionnement de ce contrôle pour un échantillon de bénéficiaires.
Substitution de produits		<ul style="list-style-type: none"> L'AG exige que les bénéficiaires examinent les produits et services achetés par rapport au cahier des charges en faisant appel à des experts pertinents. L'AG examine la réalisation de ce contrôle pour un échantillon de bénéficiaires. L'AG examine un échantillon de rapports d'activités et de produits et services spécifiques achetés par rapport au cahier des charges.
Absence de produits ou opérations non réalisées conformément à la convention de subvention		<ul style="list-style-type: none"> L'AG exige que les bénéficiaires demandent des certificats d'usine ou d'autres formes de certificats de vérification, délivrés par un tiers indépendant, au moment de l'achèvement du marché. L'AG examine la réalisation de ce contrôle pour un échantillon de bénéficiaires. L'AG examine un échantillon de certificats d'usines ou d'autres

Contrôles d'atténuation recommandés

		formes de certificats de vérification.
Fausses factures, factures excessives ou double facturation		<ul style="list-style-type: none">• L'AG exige que les bénéficiaires réalisent un examen des factures soumises pour vérifier s'il s'agit de doublons (c'est-à-dire plusieurs factures avec le même montant, numéro de facture, etc.) ou de falsification. L'AG examine la réalisation de ce contrôle pour un échantillon de bénéficiaires.• L'AG exige que les bénéficiaires comparent le prix final des produits et services avec le budget et les prix généralement acceptés pour des marchés similaires. L'AG examine la réalisation de ce contrôle pour un échantillon de bénéficiaires.• L'AG examine un échantillon de produits du projet par rapport aux coûts, afin d'obtenir des éléments montrant que le travail n'a pas été achevé ou que les coûts nécessaires étaient supportés.

Contrôles d'atténuation recommandés

2. MISE EN PLACE ET VÉRIFICATION DES OPÉRATIONS		
Contrôles globaux		
<ul style="list-style-type: none"> • Des mécanismes de lancement d'alerte pourraient être mis en place pour les comportements frauduleux suspectés • Utilisation d'outils d'exploration de données, comme ARACHNE • Vérifications de la gestion efficaces • Respect des exigences nationales pour l'audit indépendant des coûts d'un projet par les bénéficiaires 		
Risque de fraude spécifique	Description du contrôle	Contrôles d'atténuation recommandés (ou vérifications spécifiques à inclure dans les vérifications de la gestion)
Coûts demandés pour une main-d'œuvre insuffisamment qualifiée	<p>Orientations à l'intention des bénéficiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une communication efficace aux bénéficiaires concernant leurs droits et obligations, en particulier les règles d'admissibilité nationales établies dans le programme, les règles de l'Union applicables en matière d'admissibilité, les conditions spécifiques concernant les produits ou services à fournir dans le cadre de l'opération, le plan de financement, le délai d'exécution, les exigences concernant la comptabilité séparée ou les codes de comptabilité adéquats, les informations à conserver et à communiquer • L'existence de règles d'admissibilité nationales claires et non ambiguës établies pour le programme • L'existence d'une stratégie visant à garantir que les bénéficiaires ont accès aux informations nécessaires et reçoivent le niveau de conseil approprié <p>Vérifications de la gestion</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des rapports d'activités et financiers finals pour toute divergence entre le personnel prévu et le personnel réel. • Demande d'éléments supplémentaires (par exemple, certificats de qualification) pour confirmer que tout remplaçant important dispose des qualités requises. • Autorisation préalable pour des changements importants au niveau du personnel. • Les bénéficiaires doivent examiner le personnel de tiers importants associés à la mise en œuvre d'un marché par rapport au personnel proposé dans les offres et demander des éléments confirmant que les remplaçants disposent des qualités requises. L'AG examine la réalisation de ce contrôle pour un échantillon de bénéficiaires. • Les bénéficiaires doivent donner leur autorisation préalable à des tiers pour tout changement important dans le personnel. L'AG examine la réalisation de ce contrôle pour un échantillon de bénéficiaires.
Coûts de main-d'œuvre non fondés	<p>Vérifications de la gestion</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification des éléments fournis par les bénéficiaires justifiant l'achèvement des activités du projet, par exemple, les registres de présence, les systèmes d'enregistrement du temps. • Examen des rapports d'activités et financiers finals transmis par les bénéficiaires pour toute divergence entre les activités prévues et les activités réelles. • Les bénéficiaires doivent vérifier les éléments fournis par des tiers

Contrôles d'atténuation recommandés

	<ul style="list-style-type: none"> • L'existence de procédures écrites et de listes de contrôle exhaustives pour les vérifications de la gestion • Des vérifications de la gestion à achever avant la certification • Toutes les demandes de remboursement doivent faire l'objet d'une vérification administrative, y compris un examen des demandes et des pièces justificatives. 	<p>pour justifier l'achèvement des activités, par exemple, registres de présence, feuilles de comptabilité du temps. L'AG examine la réalisation de ce contrôle pour un échantillon de bénéficiaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les bénéficiaires doivent examiner les rapports d'activités et financiers finals pour toute divergence entre les activités prévues et les activités réelles. L'AG examine la réalisation de ce contrôle pour un échantillon de bénéficiaires.
Travail supplémentaire non compensé déclaré comme coûts réels	<ul style="list-style-type: none"> • Des vérifications sur place à entreprendre lorsque le projet est bien entamé • Des éléments probants sont conservés pour le travail réalisé et les résultats obtenus ainsi que le suivi des constatations • Un échantillonnage qui doit être basé sur une évaluation adéquate du risque • L'existence de procédures visant à garantir que l'autorité de certification reçoit toutes les informations nécessaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des rapports financiers et d'activités et les documents justificatifs pour obtenir des informations indiquant que du travail supplémentaire est déclaré (nombre d'heures de travail excessif pour le personnel chargé du projet, moins de membres du personnel que prévu pour la mise en œuvre mais toutes les activités ont été réalisées). • Les bénéficiaires doivent examiner les factures des fournisseurs par rapport aux documents justificatifs pour obtenir des informations indiquant que du travail supplémentaire est déclaré (nombre d'heures de travail excessif pour le personnel chargé du projet, moins de membres du personnel que prévu pour la mise en œuvre). L'AG examine la réalisation de ce contrôle pour un échantillon de bénéficiaires.
Taux horaires déclarés incorrects	<p>Pistes d'audit</p> <ul style="list-style-type: none"> • La comptabilité doit être tenue par l'AG qui fournit des informations détaillées sur les dépenses réellement encourues dans chaque opération cofinancée par le bénéficiaire • Le cahier des charges et le plan financier de l'opération, les rapports sur l'état d'avancement et les rapports de suivi, les documents concernant la candidature, l'évaluation, la sélection, l'approbation de la subvention et les procédures d'appel d'offres, et les rapports sur les inspections des produits et services cofinancés doivent être conservés à un niveau de gestion approprié 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des rapports financiers par rapport aux éléments justifiant les coûts salariaux réels supportés (par exemple, contrats, données relatives aux salaires) et au temps consacré aux activités du projet (par exemple, systèmes d'enregistrement du temps, états de présence). • Pour les coûts de la main-d'œuvre de tiers – l'AG demande aux bénéficiaires d'examiner les coûts de main-d'œuvre sur facture par rapport aux éléments justifiant les coûts salariaux réels supportés (par exemple, contrats, données relatives aux salaires) et au temps consacré aux activités du projet (par exemple, systèmes d'enregistrement du temps, états de présence). Tous les éléments sont contrôlés avec le degré de scepticisme approprié. L'AG examine la réalisation de ce contrôle pour un échantillon de bénéficiaires.
Les coûts de main-d'œuvre ne sont pas correctement répartis entre les projets	<ul style="list-style-type: none"> • L'AG doit vérifier si les bénéficiaires tiennent à jour soit un système de 	<ul style="list-style-type: none"> • Examen des éléments fournis par les bénéficiaires afin de vérifier de manière indépendante la répartition des coûts de personnel entre les activités du projet, par exemple, registres de présence, systèmes d'enregistrement du temps, données tirées des livres de comptes.

Contrôles d'atténuation recommandés

<p>Descriptions inexactes des activités réalisées par le personnel</p>	<p>comptabilité distinct, soit un code comptable adéquat pour toutes les transactions</p> <ul style="list-style-type: none"> Des procédures doivent être en place pour s'assurer que tous les documents demandés afin de garantir une piste d'audit adéquate sont conservés <p>Systemes de comptabilité, de suivi et d'information financière</p> <p>Un système informatisé capable de fournir des informations fiables et pertinentes fonctionne efficacement</p>	<ul style="list-style-type: none"> Examen des éléments fournis par les bénéficiaires afin de vérifier de manière indépendante l'achèvement des activités du projet, par exemple, les registres de présence, les systèmes d'enregistrement du temps. Examen des rapports d'activités et financiers finals pour les divergences existantes entre les activités prévues et les activités réelles. Les bénéficiaires doivent examiner les éléments fournis par des tiers pour justifier de manière indépendante l'achèvement des activités, par exemple, registres de présence, feuilles de comptabilité du temps. L'AG examine la réalisation de ce contrôle pour un échantillon de bénéficiaires. Les bénéficiaires doivent examiner les rapports d'activités et financiers finals pour toute divergence entre les activités prévues et les activités réelles. L'AG examine la réalisation de ce contrôle pour un échantillon de bénéficiaires.
<p>Coûts de personnel déclarés pour du personnel inexistant</p>		<ul style="list-style-type: none"> Examen des éléments fournis par les bénéficiaires afin de vérifier de manière indépendante l'existence du personnel, par exemple, contrats, informations relatives à la sécurité sociale. Les bénéficiaires doivent examiner les éléments fournis par des tiers afin de vérifier de manière indépendante l'existence du personnel, par exemple, contrats, informations relatives à la sécurité sociale. L'AG examine la réalisation de ce contrôle pour un échantillon de bénéficiaires.
<p>Coûts de personnel déclarés pour des activités ayant eu lieu en dehors de la période de mise en œuvre</p>		<ul style="list-style-type: none"> Examen des éléments fournis par les bénéficiaires afin de pouvoir vérifier de manière indépendante que les coûts étaient supportés durant la période de mise en œuvre du projet, par exemple, factures originales, relevés bancaires. Les bénéficiaires doivent examiner les éléments fournis par des tiers afin de pouvoir vérifier de manière indépendante que les coûts étaient supportés durant la période de mise en œuvre du projet, par exemple, factures originales, relevés bancaires. L'AG examine la réalisation de ce contrôle pour un échantillon de bénéficiaires.

Contrôles d'atténuation recommandés

3. CERTIFICATION ET PAIEMENTS		
Contrôles globaux		
<ul style="list-style-type: none"> • Une politique relative au conflit d'intérêts, ainsi qu'une déclaration annuelle et un registre • Vérifications de la gestion efficaces • Des mécanismes de lancement d'alerte pourraient être mis en place pour les démarches frauduleuses suspectées • Cours de formation réguliers sur l'éthique et l'intégrité, couvrant les responsabilités individuelles. 		
Risque de fraude spécifique	Description du contrôle	Contrôles d'atténuation recommandés
Processus de vérification de la gestion incomplet/inadéquat qui ne fournit aucune garantie adéquate contre la fraude	Répartition des rôles dans l'AG et l'autorité compétente <ul style="list-style-type: none"> • Définition claire et répartition des fonctions 	<ul style="list-style-type: none"> • L'AG réalise un deuxième examen approfondi d'un échantillon de vérifications de la gestion, en s'assurant que celles-ci ont été réalisées conformément aux lignes directrices et aux normes applicables.
Processus de certification incomplet/inadéquat qui ne fournit aucune garantie adéquate contre la fraude	Vérifications de la gestion <ul style="list-style-type: none"> • L'existence de procédures écrites et de listes de contrôle exhaustives pour les vérifications de la gestion • Des vérifications de la gestion à achever avant la certification • Toutes les demandes de remboursement doivent faire l'objet d'une vérification administrative, y compris un examen des demandes et des pièces justificatives • Des vérifications sur place à entreprendre lorsque le projet est bien entamé • Des éléments probants sont conservés pour le travail réalisé et les résultats obtenus ainsi que le suivi des constatations • Un échantillonnage qui doit être basé sur une évaluation adéquate du risque • L'existence de procédures visant à garantir que l'autorité de certification reçoit toutes les informations nécessaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Le personnel chargé des certifications des dépenses dispose des qualifications et de la formation adéquates, et d'une formation de perfectionnement à jour sur la sensibilisation à la fraude. L'AG examine le caractère adéquat de ces programmes de formation. • L'autorité d'audit examine les certifications des dépenses réalisées par l'autorité compétente, en s'assurant que celles-ci ont été réalisées conformément aux lignes directrices et aux normes applicables.
Les conflits d'intérêts au sein de l'AG ont une influence indue sur l'approbation des paiements		<ul style="list-style-type: none"> • Le processus de paiement comprend plusieurs étapes d'approbation séparées au cours desquelles il est demandé de fournir des éléments justifiant la validité des dépenses (par exemple, avis d'auditeurs indépendants) avant de pouvoir donner l'approbation
Les conflits d'intérêts au sein de l'AG ont une influence indue sur la certification		<ul style="list-style-type: none"> • Le processus de certification comprend plusieurs étapes d'approbation séparées avant de pouvoir

Contrôles d'atténuation recommandés

3. CERTIFICATION ET PAIEMENTS		
	<p>Certification</p> <ul style="list-style-type: none">• Une comptabilité adéquate doit être tenue de manière informatisée par l'AG• La piste d'audit au sein de l'autorité compétente doit permettre de rapprocher les dépenses déclarées à la Commission et les déclarations reçues de l'AG• L'autorité compétente a spécifié les informations dont elle a besoin concernant les procédures gérées par l'AG pour la vérification des dépenses et a mis en place des procédures en vue de garantir qu'elle reçoit ces informations en temps voulu• L'autorité compétente examine les rapports rédigés par l'AG• L'autorité compétente examine les résultats de tous les audits• L'autorité compétente s'assure que les résultats de ces examens sont correctement pris en considération• L'autorité compétente rapproche les demandes de paiement et réalise une vérification arithmétique de ces demandes	confirmer la validité des dépenses

Contrôles d'atténuation recommandés

4. ATTRIBUTIONS DIRECTES PAR LES AUTORITÉS DE GESTION (uniquement si applicable)		
Contrôles globaux		
<ul style="list-style-type: none"> • Examen des attributions d'offres par un mécanisme secondaire autre que le groupe de sélection (par exemple, du personnel de la direction au sein de l'AG) • Audits indépendants réguliers • Une politique relative au conflit d'intérêts, ainsi qu'une déclaration annuelle et un registre • Des mécanismes de lancement d'alerte pourraient être mis en place pour les démarches frauduleuses suspectées • Sessions de formation régulières et adéquates sur l'éthique et l'intégrité, couvrant les responsabilités individuelles et les conséquences en cas de non-respect. 		
Risque de fraude spécifique	Description du contrôle	Contrôles supplémentaires recommandés
Attribution non justifiée d'un marché unique pour éviter la procédure d'appel d'offres ou sélectionner des fournisseurs favorisés	<p>Pistes d'audit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des procédures doivent être en place pour s'assurer que tous les documents demandés afin de garantir une piste d'audit adéquate sont conservés <p>Systèmes de comptabilité, de suivi et d'information financière</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un système informatisé capable de fournir des informations fiables et pertinentes fonctionne efficacement 	<ul style="list-style-type: none"> • L'approbation préalable de toutes les attributions de marché unique est accordée par un mécanisme secondaire autre que le département chargé de la passation de marchés (par exemple, du personnel de la direction au sein de l'AG).
Absence de procédure d'appel d'offres en faveur de fournisseurs		<ul style="list-style-type: none"> • Examen indépendant des marchés de grande envergure afin d'obtenir des éléments prouvant l'adjudication avant le paiement de factures.
Extension de marchés existants pour éviter le lancement de nouveaux appels d'offres		<ul style="list-style-type: none"> • L'approbation préalable de toutes les extensions de marché est accordée par un mécanisme secondaire autre que le département chargé de la passation de marchés (par exemple, du personnel de la direction au sein de l'AG).
Cahier des charges manipulé pour favoriser certains soumissionnaires		<ul style="list-style-type: none"> • Tous les avis de marché sont examinés par un mécanisme secondaire autre que le département chargé de la passation de marchés avant la publication (par exemple, du personnel de la direction au sein de l'AG), qui vérifie que les cahiers des charges ne sont pas trop restrictifs.
Révélation de données de l'offre		<ul style="list-style-type: none"> • Un groupe secondaire réalise un examen des offres retenues par rapport à la concurrence pour toute indication de connaissances préalables des informations de l'offre. • Un niveau élevé de transparence dans l'attribution de marchés, comme la publication de toutes les informations du contrat qui ne sont pas sensibles aux mains du public.

Contrôles d'atténuation recommandés

4. ATTRIBUTIONS DIRECTES PAR LES AUTORITÉS DE GESTION (uniquement si applicable)		
Conflit d'intérêts non révélé		<ul style="list-style-type: none">• Une politique relative au conflit d'intérêts, ainsi qu'une déclaration annuelle et un registre.
Pots-de-vin et ristournes		<ul style="list-style-type: none">• Dates de soumission respectées.• Examen d'un échantillon d'offres retenues pour obtenir des indications comme les offres retenues qui sont très proches de l'offre la plus basse suivante, la sélection tardive d'offres, et/ou des éléments prouvant que le soumissionnaire retenu a communiqué à titre privé avec du personnel du pouvoir adjudicateur.